

# Pour l'accès de tous à la formation tout au long de la vie

## Evit reiñ tro da bep hini d'en em stummañ a-hed e vuhez

Une formation de qualité est plus que jamais nécessaire pour participer à l'épanouissement personnel et bien démarrer ou se reconverter dans sa vie professionnelle. La transformation écologique de nos modes de vie et de l'économie est une opportunité pour tous et l'éducation et la formation sont des leviers majeurs pour y parvenir.

Les lycées et la formation professionnelle représentent 47 % du budget 2010 de la Région Bretagne (respectivement 21 % et 26 %) soit 440 M€.

Une écorégion se doit d'avoir une politique exemplaire vis à vis de l'apprentissage. Il s'agit de former massivement les jeunes aux filières d'avenir (énergies renouvelables, techniques d'économies d'énergie, etc.). Nous avons besoin de ces compétences dès maintenant, ce qui implique aussi un engagement en formation continue.

Par ailleurs, il est indispensable de valoriser le savoir-faire manuel et de favoriser les reprises d'entreprises artisanales. Ce sont ces entreprises qui rénoveront et construiront les bâtiments économes, voire producteurs d'énergie. Il y a là un fort potentiel en termes d'emplois.

Europe Écologie Bretagne s'inscrit dans la continuité des principes qui ont guidé la politique du Conseil régional en matière de formation au cours du dernier mandat : solidarité, citoyenneté et développement durable. Un certain nombre de réalisations vont dans le bon sens.

**La Région doit à présent aller plus loin pour favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions favorables à la transformation écologique et sociale de l'économie, synonyme de nouveaux débouchés et de dizaines de milliers d'emplois dans les éco-filières.**



Le niveau régional est idéal pour susciter des initiatives de terrain porteuses de sens, en concertation avec les acteurs. Le soutien à l'innovation en matière de formation doit donc être une priorité du Conseil régional.

## Nos engagements

### Formation initiale

**100 % des lycées et des centres de formation des apprentis (CFA) éco-responsables avant 2014** pour améliorer le cadre de vie et les conditions de travail.

### Nos propositions

• **Systematiser les préconisations de qualité environnementale dans les cahiers des charges des opérations de construction et réhabilitation**, dans le cadre du nouveau Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) 2010-2014 et en s'appuyant sur l'éco-référentiel des lycées :

- Attention particulière à la réduction des consommations d'énergie et à l'efficacité énergétique, sur la base de l'expertise des consommations énergétiques en cours de finalisation. Atteindre le niveau BBC (Bâtiment basse consommation) voire BEP (Bâtiment à énergie positive), le label Effinergie.
- Diversification des sources d'énergie et production d'énergies renouvelables (chaudières bois, panneaux photovoltaïques et panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude).
- Systematisation des économies d'eau et entretien des réseaux d'assainissement des lycées.
- Récupération des eaux de pluie et utilisation pour les sanitaires, limitation de l'imperméabilisation des sols.
- Organisation du recyclage et du traitement des déchets organiques.
- Gestion différenciée des espaces verts et non recours aux phyto-toxiques, respect de la biodiversité. Gestion économe des espaces des lycées.

**Tendre vers les mêmes critères de qualité environnementale pour les projets d'aménagement et de rénovation des CFA** (locaux pédagogiques et internats).

• **Garantir la santé des usagers :**

- Utilisation de matériaux labellisés garantissant la basse émission de composés organiques volatils, non recours aux matériaux classés CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique).
- Limitation des risques électromagnétiques : préférer les liaisons filaires au wifi.



- *Formation des personnels territoriaux (cuisiniers et agents d'entretien) en matière d'alimentation-nutrition et d'usage de produits d'entretien non polluants.*
- *Soutien aux Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).*
- *Dans les lycées agricoles, formation aux risques liés aux pesticides.*

- **Généraliser le bio dans les cantines et sensibiliser aux avantages d'une alimentation biologique ; proposer une alternative végétarienne aux élèves et personnels le désirant et sensibiliser à la diminution des apports carnés.**

- **Développer les modes de transport doux (sensibiliser et envisager la mise à disposition de vélos dans les lycées).**

- **Dans les ateliers, introduire des critères environnementaux dans la démarche qualité permettant l'obtention de la certification régionale « Qualycée ».**

## **S**outenir les projets innovants pour favoriser l'ouverture citoyenne et la prise de responsabilité

Au-delà de la construction et de l'équipement des lycées, beaucoup de possibilités se présentent à la Région pour **investir le terrain pédagogique** et pour que les lycées jouent pleinement leur rôle de lieux d'intégration et d'apprentissage de la vie en société.

- **Poursuivre le dispositif Karta Bretagne, en valorisant les projets permettant la prise d'initiative des jeunes (notamment : développement durable, égalité femmes-hommes, solidarité Nord-Sud).**

- **Faire des lycées de véritables lieux de sociabilité :**

- **Ouvrir les lycées en dehors du temps scolaire**, pour en faire des lieux de vie et d'échange avec la société (exemple : utilisation des équipements du lycée par des associations).

- **Favoriser le dialogue entre le lycée et la famille** : temps de rencontre dépassant la réunion parents-professeurs pour promouvoir de véritables échanges et une aide à la parentalité.

- **Renforcer les initiatives de pédagogies alternatives déjà en place (TPE en lycée général, PPCP en lycée professionnel, enseignement socioculturel dans les lycées agricoles) par des bourses pour des sorties, des concours, des propositions d'exposition des travaux d'élèves.**

- **Epauler les projets de création de lycées expérimentaux en Bretagne, proposant des pédagogies alternatives (évaluation par compétences, pédagogie de projets, développement des arts).**



- Développer la mobilité internationale des lycéens et apprentis en soutenant les projets, échanges et jumelages entre lycées.
- Désigner un conseiller régional comme référent pour un ou plusieurs lycées, pour instaurer un lien de proximité entre élus et membres des communautés éducatives.
- Favoriser la mutualisation des compétences et la formation réciproque : formations intercatégorielles (TOS, enseignants, administratifs) pour promouvoir une vision systémique de l'établissement.
- Former les délégués parents et élèves pour que les conseils d'administration deviennent de véritables lieux de débat et pour garantir la qualité du service public par l'implication des citoyens.
- Refuser les procédés biométriques pour le contrôle d'accès aux cantines.
- Renforcer les initiatives de pédagogies alternatives déjà en place (TPE en lycée général, PPCP en lycée professionnel, enseignement socioculturel dans les lycées agricoles) par des bourses pour des sorties, des concours, des propositions d'exposition des travaux d'élèves.
- Epauler les projets de création de lycées expérimentaux en Bretagne, proposant des pédagogies alternatives (évaluation par compétences, pédagogie de projets, développement des arts).
- Stimuler l'implication citoyenne des jeunes en finançant des formations (permis de conduire, BAFA) moyennant des services rendus à la collectivité par les bénéficiaires (par exemple stage BAFA en échange d'heures d'animation).
- Introduire la philosophie et l'art dans les lycées professionnels : parce que les lycéens doivent être traités à égale dignité, des ateliers de philosophie et des ateliers d'arts seront proposés dans les lycées professionnels.
- Les jeunes en décrochage seront les premiers à bénéficier de ces différentes innovations. C'est en les rendant acteurs de leur formation que les lycées pourront les réconcilier avec le système scolaire.



## **A**ssurer l'accès pour tous aux TICE et favoriser Les pratiques innovantes

- Généraliser l'utilisation des logiciels libres à l'ensemble des lycées pour faire des économies et promouvoir une approche non-marchande et coopérative d'internet.
- Renforcer la maintenance du parc informatique, en plus de la diffusion du matériel informatique dans les établissements : créer des postes de personnels de maintenance au niveau local.
- Soutenir la production collaborative de contenus pédagogiques libres, mis à disposition de chacun et pouvant être librement réutilisés (dans l'esprit de Wikipedia).
- Encourager l'expression multimédia des jeunes dans les lycées : maîtrise des outils d'écriture, apprentissage des droits d'usage (droit à l'image, droit d'auteur), éducation critique aux médias.
- Assurer l'efficacité de la mise en place des Espaces Numériques de Travail (ENT) pour que tous les usagers puissent avoir accès à l'ensemble des ressources et services numériques (élèves, enseignants, personnels).
- Raccorder les lycées au très haut débit (réseau optique).

## **F**avoriser l'égalité des chances entre jeunes

- Maintenir les dispositifs existants : chèques-livres, aide au premier équipement pour les apprentis et les lycéens des filières industrie, hôtellerie-restauration, agriculture, vêtements à flottabilité intégrée offerts dans les lycées maritimes.
- Mettre en place le Pass'cultures pour financer la participation à des manifestations culturelles (cinéma, danse, théâtre, sport) et des ateliers pratiques (écriture, théâtre, arts, travaux manuels) pour que les jeunes ne soient pas seulement spectateurs mais aussi acteurs de leur culture.
- Continuer d'encadrer les tarifs de restauration dans les lycées, pour limiter les écarts entre établissements et les hausses de tarifs.
- Ouvrir l'apprentissage à tous les jeunes :
  - sensibiliser les jeunes aux avantages de l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et à une expérience professionnelle réussie.



- conforter le dispositif d'accompagnement des apprentis handicapés.
- encourager la mixité (maintien de la prime à la mixité aux employeurs qui recrutent une jeune femme dans les métiers traditionnellement masculins ou un jeune homme dans les métiers traditionnellement féminins).

## **A**dapter les formations en apprentissage aux enjeux de la transformation écologique de l'économie

- Evaluer les besoins socio-économiques des Pays et adapter les dispositifs de formation en apprentissage pour y répondre.
- Encourager le renforcement ou la création de formations aux éco-métiers : secteurs de l'efficacité énergétique (bâtiment, transports), des énergies renouvelables, de l'éducation à l'environnement.
- Pour cela, conforter le contrat d'objectifs passé avec le secteur du bâtiment pour la formation dans le domaine des économies d'énergie et de la construction durable, et étudier la possibilité de prendre des initiatives du même type dans les autres filières en développement.
- Maintenir et renforcer le développement du bilinguisme breton-français dans la formation par apprentissage aux métiers du bâtiment. Étudier la faisabilité d'étendre cette initiative à d'autres filières.

## **S**outenir et proposer des initiatives d'aide à l'orientation

- Multiplier les occasions de découvrir des études, des métiers, des parcours de vie (stages, rencontres, forums) pour que l'orientation fasse l'objet de choix positifs et maîtrisés.
- Porter tout particulièrement l'effort sur l'orientation des filles pour qu'elles aient la possibilité de se diriger vers des métiers à la hauteur de leurs ambitions.

## **P**oursuivre une politique ambitieuse pour les formations sanitaires et sociales

Depuis la loi de décentralisation d'août 2004, la Région est compétente pour agréer les établissements de formation aux métiers sanitaires et sociaux (infirmier, aide-soignant, sage-femme, aide médico-psychologique), les financer, verser les bourses d'études aux étudiants et déterminer le volume des professionnels à former.

La collectivité régionale a engagé des moyens importants en décidant d'augmenter le nombre de places dans les établissements pour répondre aux besoins de la population,



d'accorder la gratuité des études pour les formations de niveau V et d'améliorer les conditions d'attribution des bourses d'études.

Ces mesures sont positives mais le vieillissement de la population et la grande précarité économique et sociale nous imposent d'aller plus loin.

- **Favoriser le décloisonnement des formations sanitaires et sociales.**
- **Articuler formation initiale et formation en cours d'emploi : promouvoir les tremplins pour les personnes sans emploi et sans qualification leur permettant d'accéder à ces métiers.**
- **Défendre des conditions de travail et de rémunération décentes particulièrement dans le secteur de l'aide à domicile en lien avec les principaux financeurs acteurs (Conseil général et CRAM), les associations et les représentants d'usagers.**

## **Formation professionnelle**

La transformation écologique de la société implique une véritable **conversion de notre modèle économique et la formation continue en est un levier incontournable**. De très nombreux métiers seront impactés : éco-habitat, énergies renouvelables, services à la personne, industrie automobile, agro-alimentaire, maritime, etc.

Nous préconisons d'articuler des **temps de respiration dans la vie professionnelle**. L'enjeu est alors de permettre à tout un chacun de bénéficier d'un droit à la formation tout au long de la vie et d'une validation des acquis d'expérience.

Il s'agit également de **travailler à la transition professionnelle et à la sécurisation des parcours professionnels** pour les salariés.

## **Susciter et accompagner les transitions professionnelles vers la conversion écologique.**

### **Nos propositions**

- **Aider les entreprises à modifier leurs modes de productions et permettre aux salariés d'adapter leurs compétences à de nouvelles pratiques, dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, des énergies et de l'industrie :**
  - *Développer un fonds de soutien aux actifs en transition vers des produits éco-responsables (salariés des entreprises, artisans, auto-entrepreneurs) pour accompagner leur adaptation professionnelle.*
  - *Mettre en place de contrats d'accompagnement à destination des entreprises, suivant un cahier des charges conforme à l'objectif de conversion écologique de leurs activités.*



• **Proposer des contrats de sécurité emploi-formation pour les victimes d'« accidents économiques » :**

- *Garantir la pérennité des droits à la formation tout au long de la vie, en priorité pour les employés, cadres ou ouvriers des secteurs les plus directement touchés par la crise de notre modèle industriel, comme l'automobile.*
- *Garantir un revenu de transformation cofinancé par un partenariat entre la Région et les entreprises volontaires.*

• **Former les jeunes et les demandeurs d'emploi aux métiers des secteurs d'avenir à utilité sociale et environnementale comme l'habitat écologique, l'éco-industrie, l'agriculture respectueuse de l'environnement, les énergies renouvelables, mais aussi les services aux personnes :**

- *Intégrer les préoccupations relatives au développement durable dans les actions des organismes de formation financés par la Région (toute action financée par le Conseil Régional doit intégrer un module développement durable).*
- *Former des conventions avec les territoires ou branches professionnelles pour accompagner le financement des formations de reconversion écologique des industries et de l'artisanat.*
- *Favoriser la formation des emplois de proximité et de service en lien avec l'éducation à la santé et la prévention des inégalités sociales (métiers de l'aide à domicile, du soin et de l'accompagnement social, en particulier en direction des personnes âgées dépendantes).*
- *Développer une filière de formation à l'entrepreneuriat social : administration et gestion des structures associatives et coopératives.*

• **Financer en priorité les équipements qui prennent en compte la dimension écologique.**

• **Renforcer la complémentarité entre les centres de recherche et les structures de formation.**

**C**réer les conditions de sécurisation des parcours citoyens  
et professionnels des Bretons

• **Permettre à chaque Breton de trouver un lieu d'accueil et d'information sur la formation et l'orientation professionnelle dans chaque Pays, ainsi qu'une formation au plus proche de son domicile. Cela passe en particulier par le renforcement du réseau des Maisons de la Formation Professionnelle (MFP) ainsi que des Missions locales.**

• **Financer des actions qui favorisent la sécurisation des parcours par une finalité certifiante et/ou qualifiante. Les diplômes permettant de**



retrouver plus facilement un emploi, chaque formation financée par le Conseil Régional doit conduire à la délivrance d'un diplôme.

- Promouvoir la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Participer aux frais des personnes qui s'engagent dans une formation : hébergement, transport et aide aux repas pour les stagiaires de la formation professionnelle.
- Maintenir la gratuité de la formation initiale pour les aides soignants, les aides médico-psychologiques, les ambulanciers et les auxiliaires de puériculture.
- Élargir l'accès aux bilans de compétences, à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), au Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP), au Programme Régional des Stages (PRS).
- Assurer un financement individuel aux personnes en formation pour se former aux TIC (visa Internet Bretagne).
- Renforcer la téléformation (portail Skodenn, Points d'Accès à la Téléformation).
- Privilégier la méthode partenariale avec les partenaires de la Région pour l'élaboration des schémas et plans relatifs à la formation-emploi en Bretagne (Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP), inscrit dans la Stratégie Régionale Emploi-Formation-SREF).

## **R**enforcer l'articulation emploi-formation-citoyenneté sur les territoires

- Développer des stratégies locales emploi-formation adaptées aux besoins des territoires, en lien avec les associations d'éducation permanente, les branches professionnelles et l'État, (en commençant par les territoires les plus touchés par le chômage).
- Construire des Programme Régionaux de Stages par Pays en lien avec les partenaires locaux.
- Renforcer et soutenir la place de l'éducation permanente sur les territoires.
- Valoriser les métiers manuels en lien avec les professions concernées.
- Faciliter l'accès à la formation des personnes handicapées.



- **Soutenir et accompagner l'accroissement des formations en alternance quel qu'en soit le niveau.**
- **Améliorer la formation des professionnels de santé sur les questions de santé environnement.**
- **Dans les marchés passés avec les concepteurs de contenus pédagogiques, les contenus financés par l'agent public devront être le plus possible réutilisables, afin de favoriser une société de la connaissance ouverte à tous et toutes**
- **Conforter l'éducation populaire comme moteur de la transformation écologique sur les territoires bretons :**
  - *Reconnaître le rôle et le potentiel de l'éducation populaire pour permettre aux citoyens de devenir acteurs de la transformation sociale, démocratique et écologique de la société (mouvements de jeunesse, formation d'animateurs, formation des bénévoles, mouvement culturel breton, média alternatifs, festivals, éducation à l'environnement, etc.).*
  - *Renforcer le soutien de la Région à ces acteurs en favorisant le travail en réseaux ouverts, la mutualisation et la coproduction de contenus.*

